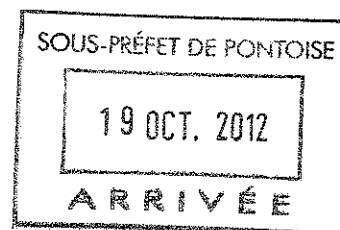




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRETE MUNICIPAL



Réf. : 2012/207/URBA/FL

Objet : Arrêté municipal portant adressage de 2 nouvelles constructions à usage d'habitation rue Francisco FERRER.

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28
- VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,
- VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière du 8 novembre 1968,
- VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993
- VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la Construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal

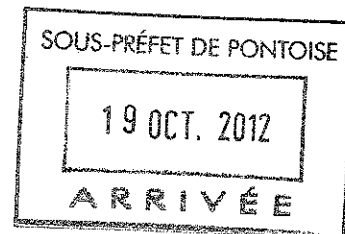
ATTENDU Que la parcelle AR 35 a été divisée en quatre parcelles filles reprises au cadastre sous les numéros 224 à 227 de la section AR.

CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.../...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ



ARRETONS

ARTICLE 1 :

Rue Francisco FERRER, sur la parcelle provisoirement désignée « AR 35 » lot n°2, affectée à la construction de la maison d'habitation autorisée par le permis de construire n° 09548709H0019, et nouvellement cadastrée section AR n° 225, il est attribué la numérotation suivante : 39 BIS rue Francisco FERRER.

ARTICLE 2 :

Rue Francisco FERRER, sur la parcelle provisoirement désignée « AR 35 » lot n°3, affectée à la construction de la maison d'habitation autorisée par le permis de construire n° 09548709H0018, et nouvellement cadastrée section AR n° 226, il est attribué la numérotation suivante : 39 TER rue Francisco FERRER.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à PERSAN, le 1^{er} octobre 2012

Philippe COUSIN

Maire de Persan

